Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260708-2026079-DE

SULNIAC
Sulnieg

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	24

Vote
A l'unanimité Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 8 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de M. SAMSON Ludovic, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/07/2026.

Présents : M. SAMSON Ludovic, M. BROHAN Christophe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, Mme LUHERNE Marie-Andrée, M. CORAZZA Julien, Mme MOUQUET Sonia, M. LÉDAN David, Mme LE ROY Eliane, Mme GOURIN Fabienne, M. MONSARD Dominique, M. KERVICHE Jérôme, Mme BERTRAND Sabrina, Mme LE MÉDEC Delphine, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, Mme LE RAY Nadia, M. RIESTER Mathieu, Mme LUCAS Charlotte, M. GUILLOT Clément, M. LE DIRACH Lilian.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MONSARD Dominique ayant reçu le pouvoir de M. LE JALLÉ Régis, Mme LE BOUTEILLER Fanny ayant reçu le pouvoir de M. ROTTIER Christophe, M. BROHAN Christophe ayant reçu le pouvoir de Mme LENGLINÉ Mélanie, Mme PAULAY Gaëlle ayant reçu le pouvoir de Mme COLLET Audrey
Excusé(s) : Mme LARGEMENT Sandrine, M. KERVICHE Alexandre, Mme LANCELOT Aurore
Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale
A été nommé secrétaire : M. LE DIRACH Lilian

2026/079 – AMENAGEMENT – Création de places de stationnement rue Jean Monnet : validation du projet

Monsieur Dominique MONSARD présente le point.

Suite à la commission du 10 juin 2026, il est présenté les travaux d'aménagement de places de stationnement rue Jean Monnet.

Deux opérations, une résidence intergénérationnelle « Le Courtil » et une résidence de logements sociaux « Tri Talbenn » seront prochainement en cours de réalisation rue Jean Monnet.

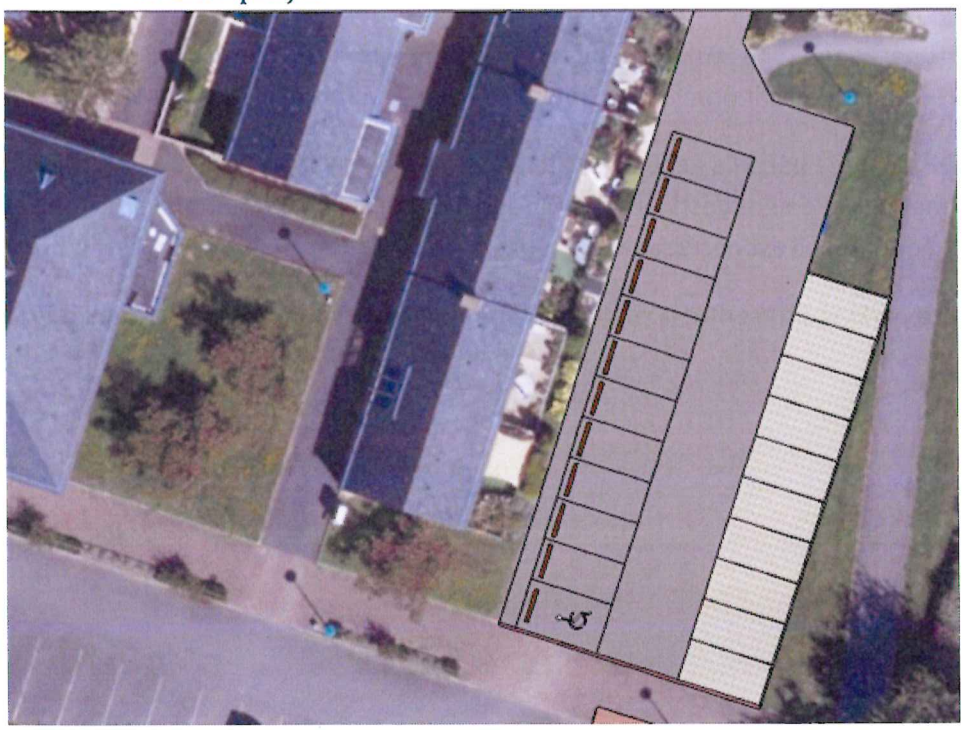
La division de la parcelle nécessaire aux programmes englobe les places de stationnement présentes rue Jean Monnet, usuellement destinées à la Maison des aînés. Pour garantir un accès convenable à cette salle communale fréquentée, il est nécessaire d'aménager de nouvelles places de parking à proximité.

Ainsi, le parking situé entre la rue Jean Monnet et le boulodrome sera agrandi pour accueillir 11 places supplémentaires.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260708-2026079-DE



1. Plan du projet



Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260708-2026079-DE

Les travaux sont les suivants :

- Le décapage de la terre végétale et la dépose des bordures,
- L'empierrement pour la réalisation d'un fond de forme,
- La reprise de pavés à l'entrée du parking, pour élargir la chaussée,
- La mise en place de bordures,
- La mise en place des pavés et la préparation de l'engazonnement pour les places de stationnement créées,
- La mise en place de chasse-roues en bois,
- Le marquage au sol des places, en résine thermocollée (y compris 1 place PMR)

Le coût des travaux est estimé à environ 31 000 € HT. Il est précisé que les travaux seront effectués après accord de Morbihan Habitat, propriétaire de la parcelle.

Suite à l'avis favorable de la commission du 10 juin 2026,

Il est proposé au conseil municipal de :

- **Valider le projet d'aménagement,**
- **Solliciter l'accord de Morbihan Habitat, actuellement propriétaire de la parcelle et demander la rétrocession de cet espace appartenant à Morbihan Habitat à titre gratuit,**
- **Solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du programme de solidarité territoriale,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités concernant l'exécution de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (24 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 08/07/2026
Le Maire
Ludovic SAMSON

Mairie de Sulniac
Morbihan